



L'Union européenne apporte 26 millions XAF pour préparation en cas d'épidémie Ebola en Centrafrique

Bangui, le 26 juin 2018

L'Union européenne (UE) a débloqué 26 millions XAF (40 000 euros) en fonds humanitaires pour aider les acteurs de santé et la population en République centrafricaine (RCA) à mieux se préparer en cas de propagation de l'épidémie du virus Ebola, déjà présent dans une région de l'Ouest de la République démocratique du Congo (RDC) voisine.

Ces fonds humanitaires viennent soutenir la Croix-Rouge centrafricaine dans l'organisation d'activités liées à la prévention, la détection et la gestion des cas, ainsi qu'à la sensibilisation du public. Ce financement s'inscrit dans le cadre de la contribution globale de l'UE au Fond d'urgence pour les secours lors de catastrophes (DREF) de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR).

Les cinq années de conflit ont fortement affecté la prestation de services de santé et limité l'accès aux soins de qualité, rendant la RCA mal équipée pour gérer une éventuelle épidémie. L'assistance humanitaire vise à sensibiliser 432 000 individus dans les zones les plus à risque et à renforcer les capacités locales en matière de surveillance, prévention et traitement des éventuels cas afin d'éviter la propagation de la maladie.

L'épidémie d'Ebola a été officiellement déclarée en RDC le 8 mai (à ce jour, 56 cas ont été déclarés, dont 35 confirmés et 25 décès), et l'Organisation mondiale de la Santé a placé la RCA sur la liste des pays à risque. Le pays partage une frontière de près de 1 300 km avec la RDC et connaît des mouvements de population transfrontaliers continus, notamment par le fleuve Oubangui. Plus d'un million et demi de personnes en Centrafrique seraient à risque en cas d'épidémie.

Contexte

L'UE a signé un contrat humanitaire d'une valeur de 3 millions d'euros avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), en soutien au Fond d'urgence pour les secours lors de catastrophes (DREF) de la fédération. Les fonds tirés du DREF sont principalement alloués à des catastrophes «de faible envergure», c'est-à-dire des catastrophes qui ne donnent pas lieu à un appel international formel.

Le Fond d'urgence pour les secours lors de catastrophes a été créé en 1985 et bénéficie des contributions de bailleurs de fonds. À chaque fois qu'une société nationale de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge a besoin d'un soutien financier immédiat pour répondre à une catastrophe, elle peut demander des fonds du DREF. Pour les catastrophes à petite échelle, la FICR alloue des subventions tirées de ce fond qui peut ensuite être réalimenté par les bailleurs de fonds. L'accord de contribution signé entre la FICR et l'UE permet à cette dernière de réalimenter le DREF pour des opérations convenues (en conformité avec son mandat humanitaire) et dans les limites d'un montant total de 3 millions d'euros.

L'UE, avec ses États membres, est le premier bailleur de fonds humanitaires au monde. L'aide d'urgence constitue une expression de la solidarité européenne avec les populations dans le besoin à travers le monde. Elle a pour objectif de sauver des vies, d'éviter et de soulager la souffrance humaine, et de préserver l'intégrité et la dignité humaine des personnes affectées par les catastrophes de cause naturelle ou humaine. L'UE, par le biais de son service à la protection civile et à l'aide humanitaire (ECHO), aide chaque année des millions de victimes de conflits ou de catastrophes naturelles.

Avec son siège basé à Bruxelles et son réseau global de bureaux régionaux, le service d'aide humanitaire et de protection civile apporte une assistance aux populations les plus vulnérables, sur la base exclusive des besoins humanitaires.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Jeanne Aurélie Sidonie NGO BELNOUN
Délégation de l'Union européenne en République centrafricaine
Avenue Boganda – BP : 1298, Bangui
Tél : (+236) 21 61 65 35
Jeanne-Aurélie-Sidonie.NGO-BELNOUN@eeas.europa.eu